

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 290

2 mars 2007

SOMMAIRE

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch	13902	Isomatec Luxembourg S.A.	13891
Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav	13901	Isomatec Luxembourg S.A.	13892
Aeroter S.A.	13903	Kika S.A.	13900
Agon Finance Holding S.A.	13894	KMS Participations S.A.	13900
A - Grand Prix	13903	Kremenskiy Chegodayev Société en Nom collectif	13883
Balzac	13897	Lefin International S.A.	13912
Bick-Stuff S.à r.l.	13892	Lukas LuxCo S.à r.l.	13918
Bick-Stuff S.à r.l.	13892	Lutos	13910
BRE/German Holdco 6 S.à r.l.	13881	Luxpar-Ré	13914
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l.	13881	Maritime Construction S.A.	13898
Bristol Real Estate S.A.	13902	Miromesnil Holding Sàrl	13920
Cardiff Holdings S.A.	13874	Nelissen Engineering S.A.	13889
C.E.C.R.H. International S.A.	13899	Phoenixx Immobilière S.A.	13912
CEREP Italy S.à r.l.	13889	Pillarlux Holdings S.A.	13918
Corisa S.A.	13901	RC Diffusion S.A.	13895
Cortec Papersystems S.à r.l.	13910	Rivoli Asset Management S.A.	13895
Cross Ventures Holding S.A.	13901	RTL Group Germany S.A.	13903
Deodara S.A.	13901	Santémédia Lux.Spain	13911
Desdan Holding S.A.	13893	Santémédia Lux. USA	13912
Drunken Boat S.A.	13898	Scofield Corporation S.à r.l.	13893
Due Maggio International S.A.	13898	Smurfit International Luxembourg S.à r.l.	13906
Eugénie Patri Sébastien EPS	13896	Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l.	13909
Europa Iron S.à r.l.	13915	Société de Développement Industriel S.A.	13914
Europa Iron S.à r.l.	13913	Société Flue S.A.	13874
Europa Titanium S.à r.l.	13916	Takeoff Luxco 2 S. à r.l.	13914
Europa Titanium S.à r.l.	13918	Takeoff Luxco 3 S. à r.l.	13911
Five Stars S.A.	13894	Tinval Holding S.A.	13899
Gouderial S.A.	13897	T.W. Logistics S.A.	13900
In der Schär S.à r.l.	13891	Vip Déco Paint S.à r.l.	13906
Interstel S.à r.l.	13910	Zamial Invest S.A.	13893
Investac Luxembourg S.A.	13883		

Société Flue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 71.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour SOCIETE FLUE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001977/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00865. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Cardiff Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 123.231.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ASSOCIATED PETROLEUM INVESTORS LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town Tortola (RCS-BVI 102.964)

here represented by Mrs Deborah Buffone, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo

by virtue of a proxy given on December 20th, 2006.

Said proxy after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which it forms hereafter:

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of CARDIFF HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on to nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915. The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share fully paid-in.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III - Board of directors, statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors elects from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or visioconference of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees

or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of May each year at 4.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII - Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2007.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription

All the shares have been subscribed and been fully paid up by payment in cash by the sole shareholder ASSOCIATED PETROLEUM INVESTORS LIMITED, prenamed, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,950.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

The following are appointed directors:

The following are appointed directors:

a.- Mr. Atilio Palmiero, chartered accountant, born in Buenos Aires on January 12th, 1949 residing professionally in 1001 Buenos Aires, 1180, Avenue Lenoardo N. Alem;

b.- Mr. Silvestre Asurey, chartered accountant, born in Buenos Aires on August, 19th, 1956, residing professionally in 1001 Buenos Aires, 1180, Avenue Lenoardo N. Alem and

c.- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS-L B.47.765)

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

Has been appointed statutory auditor:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A.. having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS-L N ° B.47.699)

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

The registered office of the Company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ASSOCIATED PETROLEUM INVESTORS LIMITED une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, Tortola (RCS-BVI 102.964),

ici représentée par Mme Deborah Buffone, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2006, laquelle procuration après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination CARDIFF HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe eu à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de mai chaque année à 16h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire par l'associée unique ASSOCIATED PETROLEUM INVESTORS LIMITED, prénommée, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

a.- M. Atilio Palmiero, comptable, né à Buenos Aires le 12 janvier

1949 demeurant professionnellment à 1001 Buenos Aires, 1180, Avenue Lenoardo N. Alem; (Argentine)

b.- M. Silvestre Asurey, comptable né à Buenos Aires on le 19 août 1956, demeurant professionnellment à 1001 Buenos Aires, 1180, Avenue Lenoardo N. Alem, et

c- La société anonyme VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS-L N ° B.47.765).

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Est nommée commissaire aux comptes: IB MANAGEMENT SERVICES S.A.. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo (RCS-L N ° B.47.699)

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, rue Victor Hugo.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Buffone, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 87, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007013964/206/384.

(070005912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/German Holdco 6 S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

BRE/EUROPE 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 114.911,

here represented by Mrs. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 24 November 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/GERMAN HOLDCO 6, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on 19 July 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1778 of 22 September 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register B 118.245.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from BRE/GERMAN HOLDCO 6, S.à r.l. to BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II, S.à r.l.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch.

Sind erschienen:

BRE/EUROPE 3, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.911,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 24. November 2006, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter von BRE/GERMAN HOLDCO 6, S.à r.l. (nachfolgend, die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gegründet am 19 Juli 2006 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1778 vom 22. September 2006, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 118.245.

Hiernach fasst der das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von BRE/GERMAN HOLDCO 4, S.à r.l., in BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II, S.à r.l., umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II, S.à r.l.»

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2006, vol. 440, fol. 4, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 15. Dezember 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002133/242/71.

(060134392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Kremenskiy Chegodayev Société en Nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.181.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007662/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04395. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Investac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 123.168.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz in Clervaux (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FAS S.A., mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 15. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 79 von 1988, Seite 3725, R.C.S. B 27.241,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, mit beruflicher Adresse in L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hierzu ernannt auf Grund einer ordentlichen Generalversammlung datiert vom 8. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 79 vom 21. Januar 2004.

2.- Die Aktiengesellschaft TAXIRENT S.A., mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 55 von 1992, Seite 2632, R.C.S. B 39.098

hier rechtmäßig vertreten durch ihr Mitglied des Verwaltungsrates Herrn Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, beruflich wohnhaft in L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hierzu ernannt auf Grund einer Generalversammlung vom 20. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2089 vom 8. November 2006.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung INVESTAC LUXEMBOURG S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, sowie mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen. Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist. Die Gesellschaft kann auch alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte,

die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, vornehmen. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen unter jeglicher Form aufnehmen, mit oder ohne Garantie, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von jeweils dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder reduziert werden.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates wird anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Auf Antrag des Vorsitzenden des Verwaltungsrates kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch im Umlaufverfahren gefasst werden, wobei die Unterschriften der Verwaltungsratsmitglieder auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses gegeben werden dürfen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf außerdem per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel, welche den Versammlungsteilnehmern erlauben sich gegenseitig zu hören, teilnehmen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird immer durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils von 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen

Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2008 statt.
- 3.- Ausnahmsweise darf der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Komparenten erklären, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

	Aktien
1.- Die Aktiengesellschaft FAS S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, neunundneunzig Aktien	99
2.- Die Aktiengesellschaft TAXIRENT S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eine Aktie	1
Total: hundert Aktien	100

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundertfünfzig Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen, und nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, fassten sie einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1320 Luxemburg, 54, rue de Cessange.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, geboren zu Pétange, am 22. März 1955, mit beruflicher Adresse in L-1330 Luxemburg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - b) Herr Yvon Logelin, Privatbeamter, geboren zu Luxemburg, am 13. Februar 1959, mit beruflicher Adresse in L-1330 Luxemburg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) Frau Nicole Diderrich, Privatbeamtin, geboren zu Ougrée (B), am 30 juillet 1964, mit beruflicher Adresse in L-1330 Luxemburg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
 - Herr Philippe Guillaume, Privatbeamter, geboren zu Arlon, am 25. März 1977, wohnhaft in B-6723 Habay-la-Vieille, 7, rue de la Rochette.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2013.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Marcel Ernzer, vorgenannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Deutsch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Ersuchen derselben Komparenten und im Falle von Divergenzen zwischen der deutschen und dem französischen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Clervaux, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FAS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 décembre 1987, publiée au Mémorial C n ° 79 de 1988, page 3725, R.C.S. B 27.241,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nommé à sa fonction suivant assemblée générale ordinaire datée du 8 mai 2003, publiée au Mémorial C N ° 79 du 21 janvier 2004.

2.- La société anonyme TAXIRENT S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1991, publiée au Mémorial C N ° 55 de 1992, page 2632, R.C.S. B 39.098,

ici dûment représentée par son administrateur, Monsieur Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nommé à sa fonction suivant assemblée générale datée du 20 août 2006, publiée au Mémorial C N ° 2089 du 8 novembre 2006.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVESTAC LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans n'importe quelles sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, l'administration, le développement et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. Dans le cadre de ses opérations, la société pourra dans les limites de la loi procéder à des inscriptions hypothécaires, emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Au choix des actionnaires, les actions peuvent être créées en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur sa convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui i leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration, pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- La société anonyme, FAS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société anonyme TAXIRENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Attestation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, né à Pétange, le 22 mars 1955, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - b) Monsieur Yvon Logelin, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1959, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) Madame Nicole Diderrich, employée privée, née à Ougrée (B), le 30 juillet 1964, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Philippe Guillaume, employé privé, né à Arlon (B), le 25 mars 1977, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 7, rue de la Rochette.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Marcel Ernzer, préqualifié, comme président du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Gezeichnet: M. Ernzer, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 4 janvier 2007, vol. 356, fol. 21, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 4. Januar 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2007013306/238/316.

(070004662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Nelissen Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.544.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2007009364/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07769. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

CEREP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.846.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CEREP S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245, the («Sole Shareholder») in its capacity of Sole Shareholder of CEREP ITALY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.846 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 21 March 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1004, dated 2 July 2002, page 48161.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended two times since the incorporation:

- pursuant to a deed dated 29 November 2002 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial under number 129, dated 26 July 2005, page 6184;

- and pursuant to a deed dated 30 December 2004 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial under number 744, dated 8 February 2003, page 35681.

Hereby takes the following resolutions further to a meeting of the board of managers of the Sole Shareholder held on 14 December 2006 that decided to change the financial year of its direct and indirect subsidiaries, and in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

1. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company with effect as of 1 January 2007, which will run from 1 July to 30 June of each year and to amend accordingly Article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of July and ends the thirtieth of June of each year.»

2. Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder acknowledges, for the avoidance of doubt, that the current financial year will close on 31 December 2006, and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2007 and will end on 30 June 2007.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245, (l'«Associé Unique») en qualité d'Associé Unique de CEREP ITALY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.846 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mars 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1004 du 2 juillet 2002, page 48161.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés deux fois depuis la constitution de la Société:

- en vertu d'un acte reçu le 29 novembre 2002 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 129, du 8 février 2003, page 6182;

- en vertu d'un acte reçu le 30 décembre 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 744, du 26 juillet 2005, page 35681.

Adopte les résolutions écrites suivantes à la suite d'une réunion du conseil de gérance de l'associé unique tenue le 14 décembre 2006 qui a décidé de changer l'année sociale de ses filiales directes et indirectes, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Résolutions

1. Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, lequel courra du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année et de modifier conformément l'article 15 des Statuts lequel sera libellé comme suit: «L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année»

3. Deuxième Résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006, et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 30 juin 2007.

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

13891

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 4, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007009907/211/102.

(070000886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Isomatec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.322.

—

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2007009365/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07767. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

In der Schär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.438.

—

Cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Paul Albert Kieffer, né à Luxembourg le 14 mai 1972, matricule numéro 19720514179, célibataire, demeurant à L-9013 Ettelbruck, 2B, rue Grande-Duchesse Joséphine Charlotte,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR, S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommée le cédant,

et

la société FMC PROMOTIONS, S.a.r.l., matricule numéro 19982412628, avec siège social à L-8140 Bridel, 88C rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.032,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 36 du 22 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire prénommé le 31 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1278 du 4 septembre 2002,

ici valablement représentée par son gérant Monsieur Maurice Elz, administrateur de sociétés, demeurant à L-8156 Bridel, 27b, rue Lucien Wercollier,

nommé à cette fonction conformément à l'article 10 des statuts, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés consécutive à la constitution,

agissant en sa qualité d'associé et d'un des gérants de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR, S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommé le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de trente-trois (33) parts sociales qu'il détient dans la société, pour une valeur totale de cent vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 123.750,-) de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR, S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 2006, en voie de publication.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée par les associés, respectivement gérants.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant le prix de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), soit le montant de 123.750,- représentant la valeur des trente-trois parts et le montant de 1.250,- à titre de commission de transfert, que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2007014056/272/45.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01993. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Isomatec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.322.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2007009366/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07764. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 95, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009367/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06616. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 95, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009368/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06617. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 27 novembre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 27 novembre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, à la société LONDON & REGIONAL OVERSEAS LTD, St Alphage House, 2 Fore Street, London, EC2Y 5DH, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Référence de publication: 2007009766/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Zamial Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 77.361.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009369/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06608. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009370/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06610. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Five Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.907.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 novembre 2006

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie Jacquet décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 10 octobre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Roberto Perini, employé privé, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Stefano Siglienti, employé privé, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007012661/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Agon Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.327.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 10 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009738/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Rivoli Asset Management S.A., Société Anonyme,
(anc. RC Diffusion S.A.).

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 112.183.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RC DIFFUSION S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112183, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 487 du 7 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Meida Ruska, assistante de direction, épouse de Monsieur Patrice Thiriart, demeurant à F-41300 Souesmes, La Sabaterie (France).

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Thiriart, dirigeant de sociétés, demeurant à F-41300 Souesmes, La Sabaterie (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en RIVOLI ASSET MANAGEMENT S.A.
- 3.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 4.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services dans le domaine de pièces détachées aéronautiques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de cessions d'actions du 16 novembre 2006, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Madame Meida Ruska, assistante de direction, épouse de Monsieur Patrice Thiriart, née à Oradea (Hongrie), le 22 mars 1971, demeurant à F-41300 Souesmes, La Sabaterie (France), six cents actions,	600
2.- Monsieur Patrice Thiriart, dirigeant de sociétés, né à Maisons-Alfort (France), le 13 octobre 1948, demeurant à F-41300 Souesmes, La Sabaterie (France), quatre cents actions,	400
Total: mille actions,	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en RIVOLI ASSET MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de RIVOLI ASSET MANAGEMENT S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services dans le domaine de pièces détachées aéronautiques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs de la société à savoir Monsieur Sébastien Fernandes Romao (délégué), Monsieur Olivier Castel et Madame Brigitte Folny.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Patrice Thiriart, dirigeant de sociétés, né à Maisons-Alfort (France), le 13 octobre 1948, demeurant à F-41300 Souesmes, La Sabaterie (France);

- Madame Meida Ruska, assistante de direction, épouse de Monsieur Patrice Thiriart, née à Oradea (Hongrie), le 22 mars 1971, demeurant à F-41300 Souesmes, La Sabaterie (France);

- Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Meida Ruska, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Madame Meida Ruska, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Ruska, K. Roti, P. Thiriart, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2006, vol. 539, fol. 87, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007013294/231/90.

(070004526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

En date du 1^{er} décembre 2006, Eugénie Patri Sébastien a procédé au rachat de 105.001 de ses actions propres de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007009756/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Balzac, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.240.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean Sébastien Kroonen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit français LOUVRE GESTION ayant son siège social à F-75008 Paris, 117, avenue des Champs Elysées (l'«Associée Unique»)

en vertu d'une procuration sous seing privé établie en date du 12 décembre 2006,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BALZAC (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 56.240, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 548 du 26 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 20 septembre 1999 publié au Mémorial C numéro 1009 du 29 décembre 1999;

II. Le capital social émis de la Société est de 10.000, - EUR entièrement libérées.

L'Associée Unique déclare:

III. déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kroonen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 70, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 décembre 2006.

P. Decker.

Référence de publication: 2007013300/206/44.

(070004607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Gouderial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 73.735.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 décembre 2006 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Michael Weder,

Madame Sibylle Hefti,

Monsieur Peter Meyer,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006;
- l'assemblée a décidé de ne pas reconduire Monsieur Michael Repolusk dans ses fonctions d'administrateur;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour GOUDERIAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007009759/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(07000755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Due Maggio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.244.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire le 17 novembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Collina d'Oro, CH-6927 Agra, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009771/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

MARCON, Maritime Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.471.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 11 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Bart Van Der Haegen coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 août 2005 sous le N L050076484.4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARITIME CONSTRUCTION S.A.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007013078/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Drunken Boat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.851.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2006 que Mme. Olivia Chenaud, avec adresse professionnelle au 15, rue du Cendrier, CH-1201 Genève, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007009774/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Tinval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 92.674.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007009775/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

C.E.C.R.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 18 octobre 2006

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur-délégué

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C.E.C.R.H. INTERNATIONAL S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007012639/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

KMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.938.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009776/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Kika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.674.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009777/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

T.W. Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 94.662.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 décembre 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie au siège de la société le 29 décembre 2006 et a décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée révoque à la date du 31 décembre 2006 les mandats suivants:

- mandat d'administrateur de Classe B confié à M. Fabio Mazonni, domicilié professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg,

- mandat d'administrateur de Classe B confié à M. Philippe Vanderhoven, domicilié professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg,

- mandat de commissaire aux comptes confié à WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., 6 rue Adolphe, L- 1116, Luxembourg.

2. L'Assemblée appelle à la date du 1^{er} janvier 2007

- à la fonction d'administrateur de Classe B, la société BUREAU FOR FOREIGN ECONOMIC DEVELOPMENT S.A., 12, rue A. Weis, L-7260, Bereldange, valablement représentée par son administrateur délégué, Monsieur Didier t'Kint

- à la fonction d'administrateur de Classe B, Monsieur Georges Recule, domicilié professionnellement 11, rue des Tondeurs, L-9570, Wiltz

- à la fonction de commissaire aux comptes, M. André Lefèbvre, Expert Comptable, domicilié professionnellement 52, rue des Charretiers, L-9514, Wiltz.

Signature.

Référence de publication: 2007012647/7224/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02992. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Deodara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.318.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009779/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Cross Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.815.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via Clemente Maraini, CH-6902 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009781/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Corisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009785/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007009865/239/12.

(070000598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Bristol Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.829.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 8 décembre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007009787/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.891.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société 1305290 ONTARIO INC. (la «Société») constituée sous le droit canadien, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1- L'adresse de la Succursale est la suivante: 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
- 2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la détention et la gestion journalière d'actions, ainsi que la réalisation d'activités de financement intra-groupe, qui seront allouées par la Société à la Succursale. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers.
- 3- La Société est enregistrée auprès de «Ministry of Consumer and Commercial Relations of the Province of Ontario, Canada» (Registre des sociétés canadien), sous le numéro d'enregistrement: N ° 1305290.
- 4- La dénomination sociale de la Société est 1305290 ONTARIO INC. et sa forme est une corporation (société anonyme). La dénomination de la Succursale est 1305290 ONTARIO INC., LUXEMBOURG BRANCH.
- 5- Les personnes ayant pouvoir d'engager la Société sont John Brian Colburn, demeurant à 80 Bayview Ridge, Toronto, Ontario, Canada M2L 1E6, Jeffrey Owen Palmer demeurant à 1403 Tamworth Court, Burlington, Ontario, Canada L7P 4V3 et Vincent Joseph Galifi, demeurant à 130 Greenbrooke Drive, Woodbridge, Ontario, Canada L4L 8L1, en qualité d'administrateurs de la Société.
- 8- La personne ayant pouvoir d'engager la Succursale est Monsieur Pierre R. Martel, demeurant professionnellement à 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour 1305290 ONTARIO INC., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2007009845/7210/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00256. - Reçu 131397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 38.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009896/239/10.

(070000845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Aeroter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.968.

Constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 983 du 4 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.968

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2006,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2006, volume 924, folio 10, case 8,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

Pour extrait

B. Moutrier

Le notaire

Référence de publication: 2007009847/272/23.

(070001270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

A - Grand Prix, Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 123.232.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Paul Kayser, Diplom-Architekt, wohnhaft in L-2117 Luxembourg, 5, rue Mameranus.
- 2.- Herr Justin Dñ, Freiberufler, wohnhaft in L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.
- 3.- Frau Tanja Kayser, Beamtin, Ehefrau von Herrn Camille Scholtus, wohnhaft in L-1215 Luxembourg, 63, rue de la Barrière.
- 4.- Herr Camille Scholtus, Bankbeamter, wohnhaft in L-1215 Luxembourg, 63, rue de la Barrière.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung A - GRAND PRIX wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Befort.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- den An- und Verkauf, den Im- und Export, den Handel und die Vermarktung im weitesten Sinne des Wortes, als auch die Zucht und die Ausbildung von Pferden ihren Fähigkeiten und Möglichkeiten entsprechend;
- Pferdesport auf nationaler und internationaler Ebene;
- die Organisation von Reit- und Springturnieren für eigene Rechnung als auch im Auftrag von Dritten;
- den Handel mit Reitartikeln für Pferd und Reiter;
- den Betrieb einer Reitschule mit eigenen Pferden;
- den Handel mit Viehfutter und landwirtschaftlichen Bedarfsartikeln;
- die Vermietung von Pferdeboxen, die Inpensionsnahme von Pferden sowie alle Dienstleistungen, die im weitesten Sinne mit Zucht, Ausbildung und Pflege von Pferden in Zusammenhang stehen,
- die Zuverfügungstellung von zur Ausübung des Pferde- und Reitsportes notwendigen Infrastrukturen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (1.000.000,- EUR), eingeteilt in zweihundert (200) Aktien von jeweils fünftausend Euro (5.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmäßig vertreten durch die Kollektivunterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitglieds der Kategorie B, welches Letzteres qualifiziert ist die

hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäß den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium.

Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds der Kategorie A rechtsgültig vertreten.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

	Aktien
1.- Herr Paul Kayser, Diplom-Architekt, wohnhaft in L-2117 Luxemburg, 5, rue Mameranus, einhundertfünfundachtzig,	185
2.- Herr Justin Dostert, Freiberufler, wohnhaft in L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, fünf	5
3.- Frau Tanja Kayser, Beamtin, Ehefrau von Herrn Camille Scholtus, wohnhaft in L-1215 Luxemburg, 63, rue de la Barrière, fünf	5
4.- Herr Camille Scholtus, Bankbeamter, wohnhaft in L-1215 Luxemburg, 63, rue de la Barrière, fünf	5
.....	5
Total: fünfhundert	200

Alle vorgenannten Aktien wurden zu 40% eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von vierhunderttausend Euro (400.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwölftausend Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6312 Befort, 14, route d'Eppeldorf.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr Paul Kayser, Diplom-Architekt, geboren in Diekirch, am 25. Oktober 1937, wohnhaft in L-2117 Luxemburg, 5, rue Mameranus, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A;
- b) Herr Justin Dostert, Freiberufler, geboren in Luxemburg, am 1. Januar 1939, wohnhaft in L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A;
- c) Frau Tanja Kayser, Beamtin, geboren in Luxemburg, am 20. Februar 1969, wohnhaft in L-1215 Luxemburg, 63, rue de la Barrière, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A;
- d) Frau Fie Christine Skarsoe, Ausbilderin, geboren in Kaiundborg, (Dänemark), am 18. Dezember 1976, wohnhaft in L-6312 Befort, 14, route d'Eppeldorf, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Camille Scholtus, Bankbeamter, geboren in Luxemburg, am 18. Juli 1974, wohnhaft in L-1215 Luxemburg, 63, rue de la Barrière.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2009.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bartringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Kayser, J. Dostert, T. Kayser, C. Scholtus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 51, case 5. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007014040/231/148.

(070005915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.068.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 8 septembre 2006, il a été décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 24 mai 2006.

De plus, l'adresse privée du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

Monsieur Edwin Goffard, 144, Tilsiter Strasse, D-22047, Hambourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009850/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Vip Déco Paint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3935 Mondercange, 9, Cité Molter.

R.C.S. Luxembourg B 123.215.

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée dénommée CHRISMA INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-3935 Mondercange, 9, Cité Molter, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 janvier 2007, lequel acte est en voie de formalisation,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Alexander Szöllösy, Maître-Pâtissier, né le 26 mars 1958 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3935 Mondercange, 9, Cité Molter, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

2.- Monsieur Nebojsa Jokic, employé privé, né le 13 décembre 1979 à Pétange, demeurant à L-1481 Luxembourg, 3, rue Eecherschmelz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de VIP DECO PAINT S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet:

- L'achat, la vente et tous travaux de peinture en bâtiment.
- La conception et l'exécution des traitements en surface des constructions et des éléments de construction à l'aide de produits à enduire en couleur.
- La conception et l'exécution des traitements en surface d'églises, d'ouvrages architecturaux représentatifs ainsi que des travaux d'entretien de monuments.
- La peinture d'objets en métal, bois, verre et en matières synthétiques.
- La pose de papier-peints, de revêtements isolants et d'objets d'ornement décoratifs et autres.
- L'exécution de peinture ignifuge.
- Le nettoyage et le traitement des surfaces extérieures d'immeubles et de monuments.
- Le nettoyage, la désinfection, le dépoussiérage et le traitement des surfaces, des planchers, des murs et des plafonds, de vitrage, de luminaires, d'installations techniques domestiques, d'installations sanitaires et climatiques ainsi que d'objets de décoration.
- Le nettoyage de pavillons et de locaux de sport, des locaux pour exposition, d'hôpitaux, de véhicules de transport et de panneaux de signalisation.
- La pose de tapis plein et de revêtements de sol en matière textiles, en lino, en caoutchouc et en plastique.
- L'aménagement de locaux de tout genre par le revêtement du sol, des plafonds et des murs par des produits semi-finis ou finis et par des éléments préfabriqués en forme de bandes ou plaques, à l'exception des papiers-peints, de la peinture et des revêtements muraux en textiles.
- Le nettoyage et entretien des revêtements du sol, des murs et des plafonds.
- La pose de baguettes et de plinthes.

ainsi que toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros), représenté par (100) cent parts sociales de 125,- euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par la société CHRISMA INVEST S.à r.l., le comparant sub 1)	50 parts
2.- Par Monsieur Nebojsa Jokic, le comparant sub 2)	<u>50 parts</u>
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille sept.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille deux cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3935 Mondercange, 9, Cité Molter.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dieter Treinen, Maître-peintre né le 3 juillet 1941 à Leiwen (D), demeurant à D-54340 Leiwen, Ausoniusstrasse.

Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nebojsa Jokic, employé privé, né le 13 décembre 1979 à Pétange, demeurant à L-1481 Luxembourg, 3, rue Eecherschmelz.

- Monsieur Alexander Szöllösy, Maître-Pâtissier, né le 26 mars 1958 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3935 Mondercange, 9, Cité Molter.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des gérants technique et administratifs.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Szöllösy, N. Jokic, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2007, vol. 924, fol. 31, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007014066/272/155.

(070005673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.910.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.210.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 8 septembre 2006, il a été décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature..

Référence de publication: 2007009851/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Interstel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 81.048.

—
DECISION

Je soussigné, Stefano Fazzini, gérant technique de la société INTERSTEL S.à r.l. a pris la décision de déplacer la résidence du siège de son entreprise de 1, rue Victor Hugo L-4140 Esch-sur-Alzette à 42, rue Dicks L-4081 Esch-sur-Alzette.

La présente décision est délivrée pour servir ce que de droit,

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

INTERSTEL S.à r.l.

S. Fazzini

Gérant Technique

Référence de publication: 2007009853/7215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00814. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.897.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés du 31 juillet 2006
Cessions de parts sociales

L'Assemblée Générale des associés a autorisé la cession de parts sociales suivante qui a eu lieu en date du 31 juillet 2006.

Monsieur Dominique Gossart, né le 19 mai 1965 à Tournai (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 71, avenue Tesch, a cédé 400 parts sociales à la société SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.905.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société CORTEC PAPERSYSTEMS S.à r.l. est la suivante:

	parts
SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A. détient	400
.....	
Monsieur Djukanovic Aleksandar détient	100
Total:	500

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012636/1218/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Lutos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 16, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 114.658.

—
Die Gesellschaft hat ihren Sitz verlegt und befindet sich nun unter folgender Anschrift: 16, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007009854/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Santémédia Lux.Spain, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.947.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 26 juillet 2006

L'associé unique de la Société:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 26 juillet 2006 au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

SANTEMEDIA LUX.SPAIN

Signature

Référence de publication: 2007009855/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Takeoff Luxco 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.175.

Il résulte de la décision des Associées tenue au siège social de la société TAKEOFF LUXCO 3 S.à r.l. en date du 15 octobre 2006 que les associés ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 15 octobre 2006:

M. Robert Mionis, résidant au Dubai Airport Free Zone, E-3, 5th Floor, Dubai, Emirats Arabes Unis.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 15 octobre 2006:

M. Robert Johnson, résidant au The Convention Tower, Level 8 P.O. Box 9522, Dubai, Emirats Arabes Unis, en tant que Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAKEOFF LUXCO 3 S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2007012644/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Santémédia Lux. USA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.946.

—
DISSOLUTION*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 26 juillet 2006*

L'associé unique de la Société:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 26 juillet 2006 au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

SANTEMEDIA LUX. USA

Signature

Référence de publication: 2007009856/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Phoenix Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.932.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 13 décembre 2006 que:

Madame Marjorie Golinvaux, juriste, née le 14 août 1969 à Messancy, Belgique demeurant 222a, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg est nommée administrateur de catégorie A. jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Luca Menichetti, ratification sera faite lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Le siège social de la société est transféré du 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007009857/1161/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Lefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.084.

—
L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée LEFIN INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, n° 67.084, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 20 novembre 1998 par le notaire Joseph Gloden, publié au Mémorial C numéro 45 du 26 janvier 1999. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 24 novembre 2003 aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C numéro 97 du 24 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Mme Vania Baravini, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Alexia Uhl, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Carine Grundheber, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 12.945.250,- (douze millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent cinquante euros) représenté par 258.905 (deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

II.- Que les 258.905 (deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinq) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, la société ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: V. Baravini, A. Uhl, C. Grundheber, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 57, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007009863/208/63.

(070000596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007009867/239/12.

(070000600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Société de Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.672.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 7 décembre 2006 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à compter du 7 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009858/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Luxpar-Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 33.295.

—
Extrait du procès-verbal de la première réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 14 décembre 2006

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1^{er}

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre Metzler, Administrateur, comme Président du Conseil d'Administration.

Résolution 4

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007009859/4685/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Takeoff Luxco 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.899.

—
Il résulte de la décision des Associées tenue au siège social de la société TAKEOFF LUXCO 2 S.à r.l. en date du 15 octobre 2006 que les associés ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 15 octobre 2006:

M. Robert Mionis, résidant au Dubai Airport Free Zone, E-3, 5th Floor, Dubai, Emirats Arabes Unis.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 15 octobre 2006:

M. Robert Johnson, résidant au The Convention Tower, Level 8 P.O. Box 9522, Dubai, Emirats Arabes Unis, en tant que Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAKEOFF LUXCO 2 S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2007012645/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

In the year two thousand six, on twenty-first of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103096;

both companies are here represented by:

Mrs Maud Martin, employee, with professional address in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of two proxies, hereto annexed.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA IRON S.à r.l., (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115367, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 30, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1194 of June 20, 2006. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on November 8, 2006, not yet published.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to modify the third paragraph of Article 13 as follows:

«**Art. 13. (third paragraph).** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.»

Second resolution

The partners resolved to suppress de second paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Madame Maud Martin, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu de deux procurations, ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA IRON S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 115367, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 20 juin 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2006, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le troisième alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

« **Art. 13. (troisième alinéa).** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.»

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Martin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 909, fol. 9, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009866/239/78.

(07000599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Europa Titanium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.111.

In the year two thousand six, on twenty-first of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103096;

both companies are here represented by:

Mrs Maud Martin, employee, with professional address in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of two proxies, hereto annexed.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA TITANIUM S.à r.l., (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114111, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 9, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 892 of

May 6, 2006. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on November 8, 2006, not yet published.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to modify the third paragraph of Article 13 as follows:

« **Art. 13. (third paragraph).** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.»

Second resolution

The partners resolved to suppress de second paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Madame Maud Martin, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu de deux procurations, ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA TITANIUM S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 114111, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 892 du 6 mai 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2006, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le troisième alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

« **Art. 13. (troisième alinéa).** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.»

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Martin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 909, fol. 9, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009868/239/77.

(070000601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pillarlux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.589.

L'adresse professionnelle de Madame Coralie Villaume, Administrateur B, est désormais la suivante: 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour la société

P. Kotoula / J. P. Lozano

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2007012654/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Europa Titanium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007009869/239/12.

(070000602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Lukas LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.375.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.837.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day in the month of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

There appeared:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company duly organised and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, registered under the number 71499,

here represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Jersey, on 21 November 2006.

The above proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of LUKAS LuxCo S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 57,375,000.-, incorporated following a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 16 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 510 of 14 May 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-99.837 and having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxem-

bourg (the «Company»). The Company's articles of incorporation have last been amended by deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 9 May 2005, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil de sociétés et Associations, number 1,031 of 13 October 2005.

II. The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to it:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
4. Miscellaneous.

III. The appearing party acting as sole shareholder of the Company passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint Mr Christophe Cahuzac, company director, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The sole shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The sole shareholder resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille six, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX et immatriculée sous le numéro 71499,

ici représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 21 novembre 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de LUKAS LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec un capital social de EUR 57.375.000,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.837, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, le 16 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 14 mai 2004 et avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour

la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.031 du 13 octobre 2005.

II. La partie comparante a reconnu être complètement informée des résolutions à prendre sur base de l'agenda qui suit, dont elle a eu connaissance:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

III. La partie comparante agissant en tant que seul associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Christophe Cahuzac, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'associé unique a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2006, vol. 909, fol. 18, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009870/239/119.

(070000603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Miromesnil Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

Statuts coordonnés en date du 11 décembre 2006, suite à un acte n° 689 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007009872/208/12.

(070000788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.
